

## Délibération page 1/2

### Réunion du comité du 22 mars 2013

#### Délibération n°2013 - 15

#### Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour le projet de la gare de Savenay - EUROPAN

Date de la convocation : 15 mars 2013  
Nombre de Membres du Comité : 113  
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : Gilles RETIERE

#### Présents : 71

Bertrand AFFILE, Yves AUMON, Bernard AUNETTE, Joël BATTEUX, Alain BENTAHA, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Christian BRISSET, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Bernard CHESNEAU, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikaël DELALANDE, Valérie DEMANGEAU, Jérôme DHOLLAND, Alain DONNE, Gérard DRENO, Jean-Luc DURAND, Philippe EUZENAT, Jean-Pierre FOUGERAT, Albert FREMON, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Stéphane GUIET, Elisabeth GUIST'HAU, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-René JAUMOUILLE, André KLEIN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Pierre LEGENDRE, Jean-Claude LEMASSON, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Alain MANARA, Bernard MAROT, Liliane PLANTIVE, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Georges RIVRON, Johanna ROLLAND, Claude ROUSSEAU, Fabrice ROUSSEL, Benoit RUBIN, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Philippe TROTTE, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY, Yann VINCE, François VOUZELLAUD, Bertrand VRAIN

#### Absents et représentés : 20

Anne AUFFRET donne pouvoir à Jean-René JAUMOUILLE, Marie-Odile BOUILLE donne pouvoir à David SAMZUN, Christian BRUN donne pouvoir à Christian BIGUET, Alain CHAUVEAU donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Marcel VERGER, Catherine ESNEE donne pouvoir à Bernard GARNIER, Joël GEFFROY donne pouvoir à Marcel HUOU, Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à Christian BODINIER, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Laurent DEJOIE, Gilles GUINOUEZ donne pouvoir à Joseph TESTARD, Lenaïck LECLAIE donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Alain VEY, Dominique MANAC'H donne pouvoir à Bernard MAROT, Alain MICHELOT donne pouvoir à Roger VEILLAUD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Yves AUMON, Pascal PRAS donne pouvoir à Jean-Luc LE DRENN, Jean-François RETIERE donne pouvoir à Bernard CHESNEAU, Patrick RIMBERT donne pouvoir à Gilles RETIERE, Frédéric TRICHET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE

#### Absents et excusés : 22

Robert BELLIOT, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Daniel CHATELLIER, Karine DANIEL, François DE RUGY, Charles GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Claude GUILLET, Sophie JOZAN, Jean-Jacques KOGAN, Yvon LERAT, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Bernard MOISIERE, Jean-Paul NAUD, Alain ROBERT, Denis ROULAND, Alain ROYER, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Sophie VAN GOETHEM

Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur le Président du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

---

## Délibération page 2/2

---

### Réunion du comité du 22 mars 2013

#### Délibération n°2013 - 15

---

#### Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour le projet de la gare de Savenay - EUROPAN

Le Président,

#### Expose

Vu les articles L 2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics,

Vu la délibération 2013-15 du 22 mars 2013, approuvant le principe et la signature d'une convention de groupement de commande, entre le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, la Communauté de Communes Loire et Sillon et les communes de Savenay et la Chapelle Launay, pour la passation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine,

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande, pour le lancement de la consultation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine,

Attendu que chaque assemblée délibérante des membres du groupement doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront membres de la CAO du groupement de commande, ceux-ci devant être également membres de la commission d'appel d'offres au sein de leur structure.

#### Le Comité Syndical délibère et :

1. Après avoir procédé à un vote à bulletins secret, sont élus :

Membre titulaire	Membres suppléant
David SAMZUN	Pascal PRAS

2. Décide de désigner, Monsieur David SAMZUN et Monsieur Pascal PRAS, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la CAO du groupement de commande
3. Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 22 mars 2013

Le Président du Pôle métropolitain Nantes  
Saint-Nazaire

Gilles RETIERE

